



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 23 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Martine BENJAMAA, Patrice SCHWARTZENTRUBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Messieurs Claude BRUCKERT et Cédric PERRIN quittent la séance avant le vote du point n° 2013-03-03.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Francis GERARD, Claude GIRARD, Evelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Maurice NICOUD, Françoise PELCAT, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Evelyne MANTEY à Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN à Denis BANDELIER, Maurice NICOUD à Martine BENJAMAA, Françoise PELCAT à Daniel BOUR.

Assistaient à la séance : Messieurs Patrick BRUNET, Gilbert REBER, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
15 mai 2013	15 mai 2013	En exercice	42
		Présents	33
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2013-03-03 – Réouverture de la liaison ferrée Belfort-Delle-La Suisse Contribution de la CCST à hauteur de 545 000 €.

Rapporteur : Christian RAYOT

L'intérêt de la remise en service de la ligne transfrontalière Belfort-Delle-Suisse, a été démontré par tous les partenaires, notamment à travers un protocole de financement franco-suisse élaboré en juin 2012 et le soutien des fonds européens.

Les partenaires ont confirmé leur implication en accompagnant l'évolution du plan de financement porté de 64 millions d'euros (base indicative initiale) à 107 millions d'euros. Cette forte augmentation est due notamment aux évolutions réglementaires intervenues depuis 2006 (suppression des passages à niveau en particulier). En complément, les partenaires suisses ont également réalisé des travaux sur l'infrastructure dans leur territoire à hauteur de 40 millions d'euros.

Ce projet représente un enjeu capital pour le sud Territoire de Belfort.

En premier lieu, il positionnerait en terme de trafic notre territoire comme la 3ème porte régionale avec la Suisse avec Pontarlier – Vallorbe, et Morteau - la Chaux de Fond.

Il possède également une dimension structurante périurbaine et transfrontalière, et a été construit en lien avec le TGV Rhin-Rhône, avec la création d'une interconnexion en gare de Belfort - Montbéliard TGV.

Sa date de mise en service prévue à l'origine pour être concomitante avec celle de la mise en service du TGV Rhin-Rhône, a dû être repoussée à fin 2015.

Mais c'est également un enjeu capital pour la mobilité des habitants du Sud Territoire.

En direction de Belfort, Montbéliard, mais aussi la Suisse pour les travailleurs frontaliers.

Elle permettra aux habitants du Sud Territoire (scolaires, salariés, familles, personnes à mobilité réduite) de se rendre rapidement et simplement en gare TGV, en gare de Belfort voir même en gare de Montbéliard en quelques dizaines de minutes et en liaison directe.

Le service Bus (OPTYMO SMTC) assurerait sa totale complémentarité avec la possibilité de rabattement des voyageurs sur les haltes et gares implantées sur notre territoire (Delle, Joncherey, Grandvillars, voir également Morvillars).

Il permettrait également aux travailleurs frontaliers de se rendre en suisse quotidiennement depuis les haltes de Grandvillars, Joncherey et la gare de Delle sans avoir besoin de recourir à leurs automobiles.

Bon nombre d'entreprises helvétiques étant également reliées aux gares CFF par des services de transports.

Après la mise en place par l'Etat de la Commission « Mobilités 21 », devant se prononcer au printemps prochain sur les grands projets d'infrastructures inscrits dans le projet de Schéma National d'Infrastructures de Transports (SNIT), qui a eu pour effet de reporter l'étude de ce dossier prévue en juillet dernier, la réouverture de la ligne Belfort-Delle-Suisse a été validée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de RFF le 28 mars dernier.

Dans le cadre de cette confirmation, afin d'affirmer toute sa volonté de voir le projet se réaliser, mais aussi afin de disposer de la possibilité d'intervenir au titre des financeurs, Monsieur le Président de la CCST propose que notre communauté s'engage dans la contribution financière des collectivités françaises.

Dans le cadre du plan de financement élaboré en juin 2012, la participation de RFF évaluée à 4 millions d'euros par le gestionnaire de l'infrastructure avait été portée initialement à 7,3 millions d'euros moyennant la mise en œuvre d'une convention spécifique sur les passages à niveau. Au final, cette convention particulière ne pourra pas être signée, car applicable aux seules lignes actuellement en exploitation.

Ceci a induit un besoin de financement supplémentaire de 3,3 millions d'euros auquel s'ajoute 1 million d'euros qui restait à financer à la signature du protocole en juin dernier et les règles d'arrondi qui porte le montant à 4,36 millions d'euros.

Parallèlement, RFF accepterait de prendre à sa charge la réalisation de l'évitement supplémentaire à Grandvillars, évalué à 3 millions d'euros, dans le cadre des provisions pour risques (6 millions d'euros) qui ne sont pas répercutées sur le plan de financement. Pour mémoire, cet évitement supplémentaire permettrait d'offrir des correspondances optimales pour les trains en provenance de Suisse sur les TGV à destination ou provenant de Paris.

**Plan de financement, mars 2013
en millions d'euros**

Etat	33.20
Région Franche-Comté	33.20
CG 90	5.00
CAB	2.00
Office Fédéral des transports CH	21.00
Canton du Jura	3.00
RFF	4.00
Interreg	1.24
Total financé mars 2013	102.64
Coût de mise en service 2015 Hors provision pour risques (6 m€)	107.00
Reste à financer 2015	4.36

Le coût global du projet évalué à 107 millions d'euros est calculé en valeur 2015, soit à la date de mise en service initialement programmée.

Suite à une forte mobilisation des différentes collectivités françaises qui ont initié des discussions avec les partenaires suisses, un minimum de 50 % du besoin en financement serait assuré par l'Office fédéral des transports (OFT) et la République et Canton du Jura.

La différence, soit au maximum 2,18 millions d'euros, serait prise en charge à parts égales par le Département du Territoire de Belfort, la Communauté d'Agglomération de Belfort, la Région et la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) qui s'associe au plan de financement, soit un montant plafond de 545 000 € par collectivité.

Financement complémentaire, avril 2013

Suisse (OFT et RC Jura)	2 180 000
Région Franche-Comté	545 000
CG90	545 000
CAB	545 000
CCST	545 000

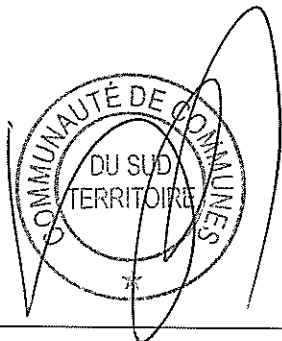
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver les clés de financement proposées et de valider la participation de la CCST à hauteur de 545 000 € (cinq cent quarante cinq mille euros).
- d'autoriser le Président de la CCST à engager la Communauté de communes auprès des partenaires financeurs du projet à hauteur de 545 000 € (cinq cent quarante cinq mille euros) maximum soit 0,5 % du coût du projet.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 03 JUIN 2013
Et publication ou notification le 03 JUIN 2013

Le Président,



Le Président,

